

## COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES DU JEUDI 02 JUILLET 2020

---

**Conakry 02 juillet 2020** - Sous la présidence de son Excellence Monsieur le Président de la République, le Conseil des Ministres a tenu sa session ordinaire ce jeudi, 02 juillet 2020, de 10h à 12h30 mn, avec l'ordre du Jour suivant :

### I. MESSAGE DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

### II. COMPTE RENDU DES SESSIONS ORDINAIRES DU CONSEIL INTERMINISTERIEL DES MARDIS, 16, 23 ET 30 JUIN 2020

### III. QUESTIONS DIVERSES

#### **Au titre du premier point de l'ordre du jour**

**Le Président de la République** a félicité les nouveaux entrants au Gouvernement à la faveur du réaménagement intervenu le 19 juin dernier et les a vivement encouragés au travail, à la solidarité et à l'intégrité. Il leur a demandé de s'atteler sans tarder à la réalisation des objectifs qui leur sont assignés dans leurs lettres de mission respectives

**Le Président de la République** a instruit les Ministres en charge du système éducatif de diligenter la distribution des kits de lavage des mains, des thermo flashes et des masques en faveur des enseignants, élevés et étudiants concernés pas la réouverture en cours des établissements scolaires et universitaires

**Le chef de l'Etat** a donné les directives suivantes pour le renforcement de la prévention et l'amélioration de la prise en charge des personnes affectées par la Covid-19 :

- Les ministères et autres services publics se doivent d'organiser, en collaboration avec l'ANSS, le dépistage systématique de tous les agents publics afin de limiter les risques de contamination dans les bureaux et lieux de travail
- L'ANSS est appelé à établir une collaboration étroite avec les chefs de quartiers et de secteurs, en vue de faciliter l'identification et la prise en charge systématique de tous les testés positifs et de tous les malades non déclarés

- Une vaste opération de distribution de masques doit être lancée dans tout le Grand Conakry à partir des stocks mis à disposition par Monsieur le Président de la République et ceux en voie d'acquisition par l'ANSS

- L'ANSS disposant désormais d'une capacité de dépistage largement accrue avec l'acquisition de nouveaux matériels de tests auxquels s'ajouteront bientôt les systèmes de tests rapides, les délais de délivrance des résultats des tests doivent être réduits avec pour objectif de les ramener à 24h au plus

- Les membres du Gouvernement et les hauts cadres de l'Etat sont soumis à un devoir d'exemplarité dans le port correct et régulier des masques, en particulier lors de leur apparition publique

**Le Président de la République** a invité le Ministre en charge des Transports à établir un protocole et un calendrier de reprise des vols commerciaux et d'une reprise progressive du trafic aérien international, sur la base du principe de réciprocité vis-à-vis du pays d'origine et selon des règles strictes dont :

- L'obligation pour les passagers entrant de disposer d'un résultat négatif récent de test à la Covid-19

- L'obligation de se soumettre également à un autre test à l'arrivée à Conakry

- L'obligation, sauf cas exceptionnel, de se soumettre à une contrainte de confinement à l'arrivée pour une durée qui sera définie en accord avec l'ANSS

- La mise en place d'une procédure particulière applicable au personnel diplomatique, aux experts et consultants étrangers, ainsi qu'aux techniciens des sociétés minières ou réalisant des contrats publics

**Le Chef de l'Etat** a instruit le Gouvernement de renforcer les mécanismes et règles de contrôle des passations de marché publics afin de lutter efficacement contre la corruption qui affecte ces opérations. Il a également insisté sur la formation des agents publics en charge de la passation des marchés publics dont les ministères sectoriels ont désormais la responsabilité, conformément aux dispositions du nouveau Code des Marchés Publics

**Le Président de la République** a encouragé les membres du Gouvernement à s'investir personnellement dans la mesure de leurs

moyens respectifs, dans les secteurs agricole et pastoral afin d'inspirer par l'exemple, d'autres citoyens à embrasser, les activités rurales, et à créer une véritable dynamique en faveur du développement de ces secteurs porteurs de croissance

**Le Chef de l'Etat** a invité le Gouvernement à promouvoir davantage le recrutement de Guinéens au niveau de la CEDEAO et de l'Union Africaine et plus généralement dans les instances internationales dont notre pays est membres

**Le Président de la République** a instruit le Ministre en charge des Pêches de promouvoir l'émergence d'opérateurs économiques nationaux propriétaires de bateaux de pêches battant pavillon guinéen en lieu et place de consignataires ou d'affréteurs de navires étrangers

**Au titre du deuxième point de l'ordre du jour, Monsieur le Premier Ministre a fait le compte rendu des sessions ordinaires du Conseil Interministériel des 16, 23 et 30 juin 2020.**

Le Conseil a entendu successivement

**Les Ministres en charge de l'Education Nationale qui ont fait le point sur la rentrée Scolaire et Universitaire et l'organisation des examens Session - 2020.**

Selon Monsieur le Ministre de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation, son Département a décidé de faire une entrée étalée du 29 Juin au 6 Aout 2020. Au jour d'aujourd'hui les zones moins impactées par la COVID-19 ont enregistré un démarrage effectif des cours. Les autres ont connu une reprise partielle, les matériels sanitaires étant encore en déploiement. Les difficultés rencontrées se localisent essentiellement au niveau des écoles privées, principalement à Labé et dans quelques zones de Ratoma.

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique a informé que les membres du Cabinet du Ministère ont été dépêchés depuis lundi 29 juin 2020 dans plusieurs universités de Conakry dans le but de suivre l'exécution du plan de riposte contre la COVID 19 préalablement établi par le Conseil Scientifique pour la réouverture des classes en faveur des étudiants en situation d'examens de fin de cycle. Selon le Ministre, cette reprise des cours dans les institutions visitées s'est effectuée dans le strict respect des mesures sanitaires proposés par le

CSR. Le Ministre a informé que son Département prévoit de distribuer 1000 thermo flashes et 650 000 bavettes à toutes les universités.

Madame la Ministre de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi a informé le Conseil sur l'évolution de la réouverture des écoles professionnelles le lundi 29 juin à hauteur de 92, 18%. Elle a informé que ce résultat a été obtenu grâce à la sensibilisation concernant la réutilisation des anciens kits acquis lors de la riposte contre Ebola en attendant de disposer de nouveaux. La Ministre a fait une proposition de calendrier des examens de sortie, pour les épreuves théoriques et pour les épreuves pratiques, ainsi que pour les concours d'entrée dans les écoles nationales techniques et professionnelles.

Le Conseil a pris acte et félicité les Ministres en charges du système éducatif

**Le Ministre de l'Economie et des Finances a soumis une Communication relative à la présentation des trois décrets d'application suivants du Code de Marchés Publics de la République de Guinée :**

- Projet de Décret portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Organisme Officiel de la Certification des Entreprises (OCE) ;
- Projet de Décret portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation
- Projet de Décret portant dispositions générales régissant les seuils de passation, de contrôle et d'approbation des marchés publics.

Le Ministre a rappelé que la réforme des marchés publics s'inscrit dans le cadre du plan stratégique de la réforme des finances publiques que le Gouvernement est résolu à mettre en œuvre avec l'appui des partenaires au développement.

Il a expliqué que suite à la mise en œuvre du système de passation issu de la réforme de 2012, il est apparu encore quelques insuffisances liées à l'imperfection de la réglementation et des procédures de passation, de contrôle et d'exécution des marchés publics.

Pour le Ministre, cet état de fait a conduit le gouvernement, conformément à ses orientations du Programme National de Bonne Gouvernance, à apporter des améliorations au système de passation des marchés publics à travers la loi L/028/2018/AN du 05 juillet 2018 portant modification de la loi L/020/2012/CNT du 11 octobre 2012 fixant

les règles régissant la passation, le contrôle et la régulation des marchés publics et délégations de service public.

**Les Objectifs visés** par cette réforme sont

1- L'amélioration du cadre juridique et réglementaire à travers la révision de certaines dispositions du précédent code et l'introduction de nouveaux concepts, devant permettre l'émergence d'un secteur privé dans un climat d'équité et de transparence ;

2- La mise en place d'un nouveau cadre institutionnel fonctionnel et efficient, basé sur une séparation effective des organes de passation et de contrôle ;

3- La responsabilisation effective et totale des autorités contractantes dans le processus de passation des marchés ;

4- Le rétablissement de la redevance de régulation pour une amélioration et un renforcement de l'efficacité du système des marchés publics et partenariats public-privé en République de Guinée.

Le Ministre a informé que l'élaboration des textes réglementaires des Marchés Publics a été confiée à l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) en application des dispositions de l'article 5 de la Loi L/2012/020/CNT du 11 octobre 2012.

Il a expliqué que l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, pour accomplir ses missions, a mis en place un comité de Pilotage regroupant les représentants du ministère de l'Economie et des Finances, de l'ACGP, des départements ministériels concernés, en collaboration avec des consultants externes indépendants et bénéficié de l'appui des Partenaires Techniques et Financiers.

Le Ministre a précisé que le nouveau Code des Marchés Publics a été validé par le gouvernement et fait l'objet du décret D/333/PRG/SGG du 17 décembre 2019 portant Code des Marchés Publics.

Le Ministre a ajouté que le nouveau code a introduit de nouveaux concepts à savoir, entre autres, les marchés clés en main, les contrats GENIS, les marchés de conception-réalisation, les marchés d'innovation et les accords-cadres. Il traite particulièrement du régime de la préférence nationale et de ses conditions d'application.

Le Ministre a informé que six (06) autres textes réglementaires, projets de décrets, ont été soumis au gouvernement pour approbation, dont deux (02) ont déjà fait l'objet de signature.

Il a informé que la deuxième phase de la réforme suit son cours et concerne entre autres les activités suivantes :

- La mise à jour des documents types ;
- La mise à jour des manuels de procédure du Code des marchés publics ;
- L'information et la formation des acteurs de la commande publique ;
- L'installation dans les autorités contractantes des services techniques compétents (personnes responsables des marchés publics, cellule de passation et commission) ;
- La gestion du changement à travers la mise en place d'une stratégie de communication qui prendra en compte les différentes cibles.

Au terme des débats et à la suite des réponses apportées par le Ministre de l'Economie et des Finances aux questions posées, le Conseil a adopté les trois projets de Décrets

**Avant de lever la séance le Président de la République a donné de larges informations sur la situation nationale, africaine et internationale**

**LE CONSEIL DES MINISTRES**